

DÉLIBÉRATION N°DL20260151 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/09/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 4 absents représentés, 3 absents non représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h35) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Jérôme JULVE (jusqu'à 22h21) ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h40) ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; Mme Catherine MOIROUD ; M. Erick SCHAEFFER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT (jusqu'à 21h57) ; Mme Nathalie CHAMPALLE (jusqu'à 21h57) ; M. Julien GIRAUDO (jusqu'à 21h57)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à Mme Abila CIPRIANI (jusqu'à 19h35)
M. Jérôme JULVE a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (à partir de 22h21)
Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h40)
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

M. Jean MINNAERT (à compter de 21h57)
Mme Nathalie CHAMPALLE (à compter de 21h57)
M. Julien GIRAUDO (à compter de 21h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - COURS D'HONNEUR MAIRIE - REMISE À NIVEAU DE L'ÉCLAIRAGE

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond compte un peu plus de 8 100 points lumineux sur son territoire.

Afin de l'accompagner dans sa stratégie de réduction de ses consommations énergétiques et d'élaborer un schéma directeur d'éclairage public, la commune de Saint-Chamond adhère à la compétence optionnelle « éclairage public » proposée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale SIEL-Territoire d'énergie Loire (SIEL-TE Loire) par délibération du conseil municipal N° DL20210065 en date du 17 mai 2021.

Cette compétence inclut la maintenance des installations d'éclairage public, la réalisation des travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage du syndicat et la gestion de l'énergie.

Aussi, afin d'améliorer la gestion patrimoniale, le suivi technique et la maintenance des installations d'éclairage de la cour intérieure de l'Hôtel de Ville, la commune souhaite engager une opération de relevé et de mise à jour des équipements existants.

Afin d'accompagner ce projet et après étude du parc, vérification du matériel existant, il apparaît nécessaire d'intervenir sur le site suivant :

> Cour intérieure de la Mairie – Parc Nelson Mandela et arcades de la cour d'honneur,

Cette opération portera sur le relevé exhaustif et l'intégration sous système d'information géographique (SIG) de l'ensemble des points lumineux de la mise en valeur de la mairie ainsi que des éclairages situés sous les arcades, permettant notamment d'assurer l'éclairage des cheminements piétons en soirée et la traversée du parc Nelson Mandela.

L'opération comprend également le regroupement de deux armoires d'éclairage, ainsi que le raccordement de l'ensemble des points lumineux de mise en valeur et des éclairages des arcades de la cour d'honneur à l'armoire d'éclairage principale située dans le parc Nelson Mandela, afin de simplifier l'exploitation des installations, d'améliorer leur cohérence technique et de faciliter leur maintenance.

Le montant de cette opération a été estimé à 24 034 € HT. Conformément aux conditions d'adhésion à la compétence, la participation actuelle de la commune sera de 98 % du montant total des travaux réalisés. Cette participation sera versée sous la forme d'un fonds de concours sur la ligne d'investissement à l'article 2041 pour un montant estimé de 23 553 €. Le montant définitif sera établi à la fin de l'opération suivant le montant des travaux réellement exécutés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 sans participation M. Gilles GRECO ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

DÉCIDE :

- **d'approuver** la proposition du SIEL-TE Loire concernant la réalisation des travaux de rénovation et de remise en état de l'éclairage public sur le site suivant : Cours intérieur de la Mairie – Parc Nelson Mandela et les arcades de la cour d'honneur,

- **d'approuver** l'estimation de cette opération pour un montant de 23 553 € HT avec un reste à charge pour la commune estimé à un montant de 23 553 € HT,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget principal de la commune conformément aux conditions d'adhésion à la compétence.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 23/09/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne